



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires* au SGAE,
au plus tard le 14/12/2020, à

Dominique CHARNASSE, adjoint au secteur

dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au secteur

simon.loreal@sgae.gouv.fr

Copie à Clara AUGEREAU, chef du secteur « Coordination, communication, relations publiques, influence »

clara.augereau@sgae.gouv.fr

**Tout dossier de candidature adressé au SGAE directement par le candidat ne pourra être recevable.*

Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE)	DEVCO-03
Chef d'unité adjoint : Adresse e-mail : Téléphone : Poste	Miguel EXPOSITO VERDEJO Miguel-Angel.EXPOSITO-VERDEJO@ec.europa.eu +32 229-63826 Coopération et développement dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation
Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation :	1 1^{er} trimestre 2021¹ 2 ans¹ <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis est également ouvert	
<input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
<input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants:	
<input type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes:	

1. Nature des fonctions

L'unité DEVCO 03 est chargée des orientations stratégiques et de la formulation des politiques de la coopération au développement de l'UE dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), y compris la numérisation, ainsi que de la mise en œuvre de projets dans ces domaines au profit des pays en développement.

L'expert national détaché (END) sélectionné contribuera à:

- Formuler des politiques DEVCO sur la science, la technologie et l'innovation, ainsi que la numérisation;
- Rédaction de briefings, de notes conceptuelles, de fiches d'information ainsi que de tout autre document dans les domaines de responsabilité de l'Unité;
- Assurer la liaison avec les autres DG de la Commission telles que RTD, JRC, CONNECT, DEFIS et autres, ainsi qu'avec le SEAE, les États membres de l'UE et d'autres parties prenantes pour assurer une intégration

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

et une coordination appropriées de la dimension extérieure des politiques internes et maximiser la cohérence et les synergies avec la coopération politique et priorités. À cet égard, l'END participera activement aux réunions interservices et fournira un retour d'information et des conseils à la hiérarchie;

- Coordonner les programmes de DEVCO dans la science, la technologie et l'innovation, y compris les politiques de numérisation et de données telles que Copernicus, Galileo et EGNOS, en participant à des groupes d'examen de la qualité pour de nouvelles actions de développement ainsi que des consultations interservices.
- Fournir une expertise pour accroître les capacités des pays partenaires à renforcer les écosystèmes scientifiques, technologiques et d'innovation et la numérisation, et notamment en soutenant leurs politiques et stratégies.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales / régionales et européennes, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il aurait dû traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée dans la Commission ou sur des affaires directement adjacentes. En aucun cas, elle / il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission.

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalent au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : science et technologie, coopération au développement, relations internationales, économie, sciences politiques.

Expérience professionnelle

Une solide expérience professionnelle dans la formulation de politiques internationales est nécessaire pour ce poste.

Une expérience professionnelle spécifique dans les domaines liés à la science, la technologie et l'innovation est nécessaire. La connaissance des domaines liés à la numérisation et aux données est un atout. Une expérience professionnelle dans les pays en développement est appréciée.

Le candidat aura d'excellentes capacités analytiques et sera capable d'identifier les principaux défis tout en proposant des solutions réalistes. Elle / il aura de solides compétences en rédaction et en communication, ainsi que des compétences en coordination. Elle / il assumera des responsabilités de manière autonome sous la supervision d'un administrateur, tout en travaillant en équipe et en conseillant la hiérarchie.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente connaissance de l'anglais est nécessaire pour ce poste. La connaissance du français est un atout.

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- Le contrôleur de données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, HR-MAIL-B4@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.